

Retour sur 2 jours de négociation suite à l'appel à la grève du 1^{er} février 2022

Reconnaissance insuffisante, découragement, lassitude, injonctions paradoxales, crise sanitaire et incertitudes vis-à-vis de l'avenir, nous avons vu sourdre ce sentiment d'insatisfaction depuis déjà de longues semaines à Pôle emploi.

Nous avons ressenti cette contrariété croissante et entendu ces appels récurrents.

Il faut redonner du sens à notre travail et fixer un cap en se recentrant sur nos missions essentielles sans cesse menacées par l'insignifiant superflu et les irritants accessoires.

Il faut du grain à moudre ! Nous voulons avoir les moyens de mener à bien nos actions ! Nous voulons aussi que cet engagement soit reconnu sur la fiche de paie !

Fiers de nos valeurs au service du public, conscients des difficultés rencontrées au quotidien par les agents, nous avons fait des propositions fortes et réalistes lors des deux réunions consacrées à la NAO, le 24 et 26 janvier dernier.

Ni béat devant la Direction Générale, ni chantre du politisé « demain, on rase gratis », ni zélateur des pseudos « lendemains qui chantent », pendant ces 2 jours de négociation, nous avons faits des propositions sur les 3 champs du préavis d'appel à la grève.

Au-delà des premières mesures obtenues, la CFE-CGC Métiers de l'emploi reste convaincu qu'il faut faire un travail de fond pour améliorer de manière pérenne les conditions de travail, l'accord QVT en cours de négociation devra apporter des réponses.

MISE EN ŒUVRE SANS DÉLAI DES MESURES SUIVANTES POUR COMMENCER À AGIR SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL :

Détente du calendrier

- CRI : jusqu'au 31/12/2022 (+ 6 mois)
- Rapprochement CAP emploi/PE à fin septembre 2022 (+ 3 mois)
- Office 365 : report du déploiement des outils complémentaires au 30/09/2022 (+ 3 mois)
- EPA : fin de la campagne repoussée au 30/06/2022 (+ 2 mois)

Traitement des irritants

- WEPLAN (corrections/améliorations)
- ZPA (moyens supplémentaires)
- La GED (plan d'action spécifique)
- Livraison SI : donner plus de visibilité pour anticiper et accompagner les déploiements
- Démultiplication des audios et visios : création d'une journée blanche par semaine sans audio ni visio pour les managers de proximité

Retour sur 2 jours de négociation suite à l'appel à la grève du 1^{er} février 2022

Moyens supplémentaires

- 580 CDD de 18 mois avec recrutement par anticipation des départs pour renforcer l'activité GDD et les ELD.

1 SUJET N'A PAS ENCORE TROUVÉ DE RÉPONSE À L'ISSUE DE CES 2 JOURNÉES : LE POUVOIR D'ACHAT DES AGENTS.

Propositions de l'employeur

- Après avoir proposé une augmentation générale des salaires à 1%, l'employeur propose **1,5% d'augmentation générale rétroactif au 1^{er} janvier 2022 si un accord de sortie de grève est signé majoritaire avant le 1^{er} février.**
 - Cela représente en moyenne entre 400 et 700 euros d'augmentation annuelle, suivant la répartition entre la part fixe et la valeur du point,
- Augmentation des **tickets restaurant au butoir fiscal, soit 9,48 euros**
- Engagement à **ouvrir la négociation pour reconduire en 2022 le dispositif d'intéressement dans les conditions de 2021.**

L'employeur nous **confirme officiellement, élargir l'octroi de la prime de performance aux managers de proximité (REP, adjoints et DAPE).**

AUGMENTATION OU PAS AUGMENTATION DES SALAIRES ?.....

Seuls la CFE-CGC Métiers de l'Emploi et le SNAP étaient prêts à discuter autour de cette proposition.

..... A l'heure actuelle ... pas augmentation et personne n'est capable de dire et de promettre ce qui sera mis sur la table après le 1^{er} février !

ET MAINTENANT ?

C'est le grand saut dans l'inconnu en ce qui concerne les salaires ! **Espérons que personne ne sera perdant et qu'après le 1^{er} février la proposition salariale ne sera pas moins favorable !**

LA CFE-CGC MÉTIERS DE L'EMPLOI AVEC LES AGENTS LE 1^{ER} FÉVRIER !